

Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
6, rue Gaston Lauriau 93 513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 – Fax : 01 56 93 22 42
www.fo-snfolc.fr
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

Philosophie dès la seconde : Mode d'emploi pour une reconversion disciplinaire ?

Dès qu'il a eu connaissance du projet du ministre, le SNFOLC s'est adressé, le 11 février, au ministre pour qu'il renonce à la publication de son projet qui conduit à mettre les professeurs de philosophie devant des classes de seconde et de première.
Ce projet s'inscrit dans le cadre des contre-réformes qui désintègrent les disciplines, les classes et les statuts des personnels.

Le ministre persiste et signe en publiant au BO n°9 sa circulaire portant appel à projet « Philosophie avant la classe de terminale ». Il demande aux recteurs et chefs d'établissement d'inviter les professeurs de philosophie à élaborer des projets « d'interventions » en classe de seconde et première dans les cours des enseignements scientifiques, littéraires et artistiques, dans les disciplines du tronc commune, les enseignements d'exploration et spécifiques. Autant dire partout !

Pour FO, il ne s'agit en aucun cas d'introduire en seconde et 1ère un enseignement de philosophie qui nécessiterait évidemment des heures et des postes supplémentaires dans cette discipline : le recrutement de professeurs de philosophie est quasiment mis en extinction depuis plusieurs années et à ce jour, l'ouverture du concours de l'agrégation dans cette discipline n'est pas garantie…

Cette circulaire est signée RGPP, économie et redéploiement de postes, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, remise en cause des statuts : dans le cadre de l'autonomie des établissements, il pourra être demandé à des professeurs de philosophie d'assurer quelques « prestations », de quelques heures dans l'année, dans les cours, modules des autres disciplines, dans les séances d'accompagnement personnalisé, dans les TPE.

Le SNFOLC alerte les professeurs de philosophie et tous les enseignants du danger d'un tel dispositif.

Il s'agit, en effet, de mettre en place, via les professeurs de philosophie, une nouvelle définition de la missions du professeur : celle d' « intervenant » afin que l'élève acquiert « le goût des notions exactes, le sens de la responsabilité intellectuelle », « pour les entraîner à une réflexion rigoureuse »…

Ce dispositif donne un caractère « interdisciplinaire » aux cours et modules, pour les élèves comme pour les professeurs et ouvre la porte à toutes les remises en cause du statut des professeurs dont le service est actuellement défini en heures d'enseignement disciplinaires.

Dans un contexte de réductions massives d'heures d'enseignement et de suppression de postes, la circulaire offre la possibilité d'utiliser n'importe quel enseignant pour n'importe quelle « mission ».

Pour FO, une telle expérimentation est le prélude, pour les professeurs de philosophie à une « reconversion forcée » générée par la diminution des horaires de philosophie qui conduit directement le ministère à considérer qu'il y a des surnombres en philosophie, comme en STI ou en physique.
Le professeur de philosophie peut dorénavant faire des « interventions ciblées » jusqu'à 36 heures par an et par classe de seconde, prendre en charge une « partie des deux heures d'accompagnement personnalisé » en seconde et première pour notamment « accompagner le projet d'orientation » !

Pour le SNFOLC, cette circulaire signifie la perte du statut de professeur de première chaire des professeurs de philosophie, fondé sur le fait qu'ils n'enseignent actuellement qu'en classes terminales et post-bac. C'est une brèche ouverte dans les décrets statutaires du 25 mai 1950.

Elle s'inscrit dans la déréglementation généralisée des statuts des personnels, des programmes, horaires d'enseignement offerts aux élèves et menace ainsi la valeur des diplômes obtenus. Elle s'inscrit dans l'application directe de la réforme des lycées dont FO demande l'abandon.

Le SNFOLC sera reçu dans les tous prochains jours par le ministère sur les revendications largement exprimées par les personnels afin que soit maintenue l'heure de dédoublement en philosophie pour les filières techniques, rétablie la 4ème heure en terminale scientifique, et garanti l'avenir de l'agrégation et du CAPES de philosophie.

Le SNFOLC défendra le droit des professeurs de philosophie à n'enseigner que leur discipline en classe de terminale conformément à leur statut.

Montreuil, le 8 mars 2011